

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de
la jeunesse et des sports
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris le 12 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis 2015, le 9 décembre est la journée de la laïcité à l'École. Cette année, cette journée aura un relief particulier au regard de l'attentat islamiste qui a visé Samuel Paty, à la suite d'un cours portant sur la liberté d'expression. Cette liberté fondamentale constitue avec la liberté de conscience, les conditions de l'émancipation individuelle et assure, par le pluralisme des idées, l'existence même de la démocratie.

Pourtant, cette journée de la laïcité n'a pas encore complètement trouvé sa place. En effet, en 2018 le CNAL a conduit une enquête portant sur l'application du principe de laïcité à l'École, et vous nous avez fait l'honneur de conclure le colloque où nos travaux ont été restitués. Nous y avons montré qu'une action spécifique était menée le 9 décembre par seulement 18% des écoles et établissements.

Dans ce moment où la laïcité doit être mieux comprise et partagée, les organisations constitutives du CNAL estiment qu'au-delà de l'indispensable hommage à Samuel Paty organisé le 2 novembre, une réponse pédagogique doit être élaborée par les équipes éducatives, avec des temps forts aux alentours du 9 décembre 2020.

Ainsi, nous vous demandons de donner une impulsion significative à cette journée de la laïcité au plus tôt, afin de permettre aux personnels de construire des dispositifs pédagogiques nécessaires à la compréhension de ce haut principe républicain par nos élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

P/O la Ligue de l'Enseignement, la FCPE, la fédération des DDEN, l'Unsa-Education et le SE-Unsa

Rémy-Charles Sirvent
Secrétaire général du CNAL

